

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Interventions  
économiques

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :**  
**MISE EN PLACE  
D'UNE AIDE A  
L'IMPLANTATION  
COMMERCIALE  
EN CŒUR DE  
VILLE ET  
ADOPTION D'UN  
REGLEMENT  
D'ATTRIBUTION**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absentes :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire :** M. BOUILLEUX Denis,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL  
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**02 OCT. 2019**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la politique Bourg-Centre initiée par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, la Ville de Castelnaudary a co-signé en juin 2019 le premier contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, le PETR Pays Lauragais, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude.

L'objectif de ce contrat est de favoriser la mise en œuvre du partenariat entre ces organismes en y associant le département de l'Aude et les services de l'Etat pour agir notamment en faveur de l'économie en structurant des offres de services diversifiées et de qualité sur la commune et son bassin de vie.

Le commerce en centre-ville représente un enjeu important dans la redynamisation de l'activité économique du cœur de ville. A cet effet, des travaux d'aménagement ont été réalisés afin d'améliorer le cadre de vie et favoriser le retour de commerces de proximité.

Afin d'encourager l'implantation de commerces en centre-ville, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un système d'incitation à la reprise ou à l'installation de nouveaux commerces.

Cette aide, pourra être versée uniquement durant la première année d'installation. Son montant sera calculé en fonction de la surface de vente : 10 Euros / m<sup>2</sup> / mois de locaux ouverts à la vente et sera plafonné à 250 € mensuels.

Ce dispositif s'adressera prioritairement aux projets innovants, de qualité ou originaux et qui répondront aux besoins en cœur de ville et tels que définis dans le règlement d'attribution de l'aide.

Un « règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale en centre-ville » définira le périmètre, les conditions d'éligibilité et la procédure d'octroi de cette aide.

Un Comité de sélection sera constitué de 5 représentants désignés pour la Ville de Castelnaudary et 2 représentants de l'Office de Commerce Chaurien.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la mise en place d'un dispositif d'aide à l'implantation commerciale en cœur de ville, selon les modalités exposées ci-dessus et dans le règlement d'attribution joint à la présente.

**APPROUVE** le règlement d'attribution de cette aide.

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit règlement,

#### DESIGNE

- M. Philippe GREFFIER
- M. Philippe GUIRAUD
- M. François DEMANGEOT
- Mme Agnès SOULIER
- M. Eric THOMAS

Comme représentants de la commune de Castelnaudary au sein du Comité de sélection,

**PRECISE** que chaque demande d'aide sera soumise à l'examen et à l'avis du Comité de sélection et à l'approbation du Conseil Municipal,

**PRECISE** que cette aide sera inscrite au budget de la commune, article 6574 et attribuée sous forme de subvention.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :  
**01 OCT. 2019**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le  
**30 SEP. 2019**  
Par publication le :  
**02 OCT. 2019**  
Par délégation.  
Le Directeur Général des Services  
Hervé ANTOINE

Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-201909254DB2019207-DE  
Reçu le 30/09/2019